

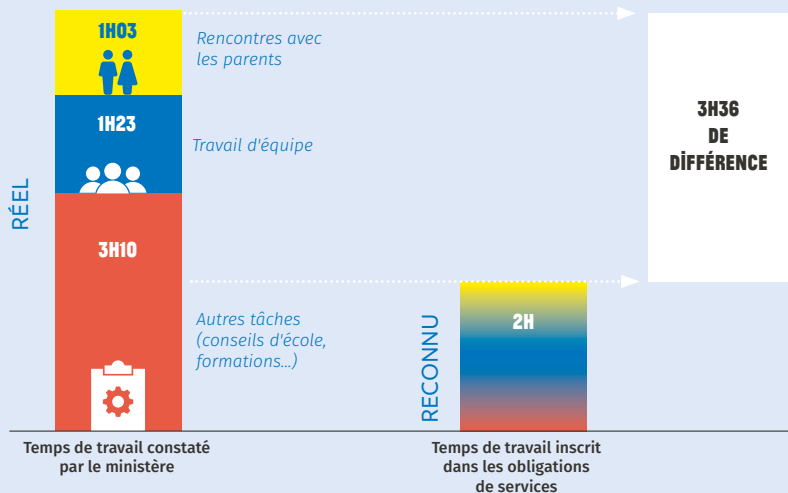
# ENSEIGNANTS DES ÉCOLES DU TEMPS POUR MIEUX TRAVAILLER

ÉTAT DES LIEUX



Le temps de travail global des enseignants est estimé à 44 heures par semaine et jusqu'à 52 heures pour ceux qui débutent dans le métier (DEPP). Au-delà des nécessaires préparations, corrections et recherches, de nombreuses « tâches invisibles », parfois inutiles, empiètent sur le quotidien des enseignants. La multiplication de ces tâches les empêche de bien faire leur métier pour faire réussir tous les élèves. Par ailleurs, la réforme des rythmes scolaires a perturbé le fonctionnement des écoles : horaires trop souvent imposés, espaces de travail partagés, journées rallongées, fatigue, etc. Le calendrier scolaire est déséquilibré sur l'ensemble de l'année : l'alternance 7 semaines de travail et 2 semaines de congés pourtant préconisée par de nombreuses études, n'est pas respectée, principalement pour satisfaire des priorités touristiques.

## TEMPS DE TRAVAIL HEBDOMADAIRE, HORS ACTIVITÉS AVEC LES ÉLÈVES, PRÉPARATION ET CORRECTION



ANALYSE DU SNUIPP-FSU

L'augmentation des demandes institutionnelles et sociales, la nécessité d'une meilleure prise en compte des besoins des élèves, complexifient le métier et alourdissent la charge de travail des enseignants.

Les conditions de travail et de vie des enseignants et des personnels de l'école se sont fortement dégradées. Nombreux sont ceux qui rejettent le contenu et l'organisation actuelle du temps de travail.

C'est la raison pour laquelle le SNUipp-FSU a interpellé le ministère pour redéfinir les obligations de service des enseignants.

Dans un premier temps, la redéfinition du temps de travail passe par l'arrêt des activités pédagogiques complémentaires (APC), pour mettre ces heures à la disposition des enseignants pour les consacrer notamment à l'appropriation des nouveaux programmes, au lien avec les familles ou à la liaison école-collège.

Un allègement du temps de travail. À terme, les obligations de service se composeraient de 18 heures d'enseignement et 3 heures de concertation.

L'abandon de tâches inutiles et d'obligations qui ne répondent pas aux besoins (multiples tableaux EXCEL, enquêtes...).

Des mesures permettant une réelle égalité de traitement entre les femmes et les hommes.

La reconnaissance du travail invisible avec, pour commencer, la récupération du temps par la suppression des APC.

L'abandon de la réforme des rythmes scolaires et l'écriture d'un nouveau décret en partant de la situation d'avant 2008.

L'alternance stricte de 7 semaines de travail et 2 semaines de vacances.

LES PROPOSITIONS  
DU SNUIPP-FSU